

ALLIANCES ET COALITIONS DE PARTIS POLITIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Causes et Conséquences

Philippe Biyoya Makutu and Rossy Mukendi Tshimanga

Professor Philippe Biyoya Makutu, who holds a doctorate in Political Sciences and International Relations, is a professor at the Université de Lubumbashi and Director of the Pan-African Institute of International and Strategic Relations
e-mail mесо2004@yahoo.fr

Rossy Mukendi Tshimanga is a graduate in International Relations from the Université Pédagogique Nationale de Kinshasa
e-mail : rossytshimanga@hotmail.fr

ABSTRAIT

En 2006 et en 2011 la tenue des élections générales, législatives et présidentielles ont donné lieu en RDC à la formation des alliances et des coalitions des partis politiques autour particulièrement des candidats Joseph Kabila et Jean Pierre Bemba (2006), et entre Joseph Kabila et Etienne Tshisekedi (2011). Les raisons à la base de cette pratique n'auront pas été celles relatives aux objectifs de consolidation de la démocratie, de la gouvernabilité de l'état ou de la cohésion nationale. Seule la volonté de réunir le plus grand nombre de suffrages et de conquérir le pouvoir présidentiel aura été la véritable motivation. La conséquence en fut la paralysie de la démocratie parlementaire d'une part et de l'autre la fragilisation de la cohésion nationale. Les alliances et les coalitions dans ce cas n'ont pas été un facteur du développement institutionnel, du parlementarisme congolais. La pratique congolaise constituerait en soi un faux modèle qui n'invalide cependant pas les théories des alliances et coalitions mais exige des améliorations.

INTRODUCTION

Le champ politique congolais longtemps transformé en théâtres de rebellions, de guerres civiles et d'agressions armées et qui serait en restauration, détermine fortement la vérité du jeu des alliances et de coalitions des partis politiques.

C'est à tort que l'on lirait dans les tableaux des expériences électorales de la République Démocratique du Congo (RDC) le triomphe d'une logique purement institutionnelle. La forte militarisation du leadership politique congolais dessert fortement l'efficacité institutionnelle des organisations politiques qui structurent le jeu des acteurs dont les partis politiques.

La question des alliances et des coalitions politiques peut être abordée à partir de l'esthétique du parlementarisme pour en décrire le décor ou en valider le principe,¹ ou alors à partir de son importance stratégique comme un exercice de jugement et de l'intelligence politiques à travers leur usage, et, la force de leur contribution à l'efficacité institutionnelle. C'est cette deuxième approche qui a été retenue dans cet article. Nous nous référons à la sociologie politique française² qui s'intéresse à ces stratégies d'action électorale et gouvernementale pour de raisons de rationalisation du parlementarisme.

Depuis son accession à l'indépendance et à la souveraineté nationale et internationale, la RDC s'est révélée comme un état à vocation parlementaire. Toutes les fois que l'élan démocratique s'est manifesté au cours de son histoire (Table ronde, Conclave de Lovanium, Conférence nationale souveraine, ou Dialogue inter-congolais), le parlementarisme a été logiquement posé comme fondement politique. Pourtant, le parlementarisme rationalisé à la française aura été le choix de la Constitution du 18 février 2006, soit un régime semi-présidentiel. La loi fondamentale consacre un exécutif dualiste en ce que le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement devant la représentation nationale, tandis que le chef de l'état détient le pouvoir de dissolution du parlement.

Le parlementarisme est, par nature, une variante de la démocratie libérale qui suppose que c'est finalement le parti politique ou le groupe de partis qui obtient la majorité, au terme d'une compétition électorale, qui est censé gouverner le pays, même si la qualité de cette majorité, parfois minorité, ne confère pas les mêmes responsabilités devant la représentation nationale.

L'autre point important concerne l'alchimie électorale et gouvernementale qui varie selon qu'il s'agit d'un système bipartisan ou multipartisan. Si dans le bipartisme le jeu des alliances ou coalitions relève de l'exception, dans le multipartisme, par contre, les alliances et coalitions sont inévitables, indépassables à la fois pour conquérir le pouvoir et pour l'exercer par la suite. 'Ces alliances entre

1 L'appréciation du jeu des alliances devrait tenir compte de l'état de santé de l'expérience démocratique d'un pays ; en RDC, le principe serait moins orthodoxe faute de croissance des partis politiques.

2 Particulièrement à l'ouvrage de Serge Sur, sur le système politique français, PUF, 1971. Celui-ci estime que les notions de majorité et d'opposition, coutumières aux démocraties anglo-saxonnes restent toutefois originales, ni aussi claires, ni aussi complètes, ni aussi réversibles qu'en ces pays érigés en modèles ... En effet, l'Assemblée nationale en RDC en 2006 et en 2011 ne connaît pas de vraie majorité ; bien plus, majorité et opposition seraient arithmétiques plutôt que des forces.

partis ont des formes et degrés très variables ; elles peuvent revêtir un caractère occasionnel ou fortuit ou constituer une union durable tantôt organique ou plutôt inorganique (Duverger 1976).³

En RDC, et particulièrement la pratique institutionnelle de la troisième République, révèle et confirme la tradition du recours aux alliances.

Il y a lieu de constater que depuis les élections de 2006, la vie politique en RDC est rythmée par des alliances et coalitions formées autour, soit d'une personnalité ou d'une formation politique (Loka-ne-Kongo 2001 ; Mdaywel à Nziem 2010). La plate-forme Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) – Parti Lumumbiste Unifié (Palu) – Union de Démocrates Mobutistes (UDEMO) formée autour de Joseph Kabila – qui a remporté le scrutin présidentiel au second tour face à Jean Pierre Bemba soutenu par la plate-forme Union pour la Nation – n'avait pas simplement des finalités électorales; elle s'est reportée au sein des institutions du pays à travers le jeu des groupes politiques ou parlementaires géniteurs des gouvernements. La majorité parlementaire détenue par cette plate-forme a garanti une stabilité agitée aux gouvernements d'Antoine Gizenga et d'Adolphe Muzito durant le premier quinquennat de la troisième République. Cette stabilité institutionnelle aura surtout dépendue de la solidarité de l'alliance Kabila–Gizenga en l'absence de l'alliance entre leurs partis politiques respectifs, le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) et le Palu .

Cette culture a prévalu en 2011 dans un contexte politique complètement remanié⁴ tant au niveau des acteurs que du système électoral. L'amendement de quelques articles de la Constitution et spécialement de l'article 71 en janvier 2011 a entraîné un changement brusque du régime électoral s'agissant du président de la république; celui-ci devrait désormais être élu à la majorité simple et non plus à la majorité absolue à un ou deux tours.

L'on a assisté, dans la perspective de ces élections, à une refonte des alliances aussi bien dans le camp de la majorité au pouvoir que dans celui de l'opposition. L'alliance AMP-Palu-Udemo a été dissoute au profit de la Majorité Présidentielle (MP) et du côté de l'opposition, deux camps se sont constitués : l'aile 'Fatima' et l'aile 'Sulutani' (en référence aux lieux où se sont tenues les réunions pour

3 Maurice Duverger considère que l'alliance est organique lorsqu'elle s'appuie sur un programme commun et aboutit à la création des institutions qui peuvent se placer sur le terrain électoral, où elles dirigent la propagande des alliés et surveillent l'application des accords, ou sur le terrain parlementaire où elles s'efforcent d'établir une communauté d'attitudes et une discipline des votes des groupes adhérents. Les alliances inorganiques ne comportent point de telles institutions et ne s'appuient pas non plus sur un programme commun: chaque allié tient à conserver sa liberté d'action.

4 Des suites de la modification de la Constitution par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles ; (textes coordonnés). La modification de ces articles avait pour but non avoué de déconstruire en fait l'alliance et la coalition parlementaire occasionnel de 2006, la Majorité Présidentielle reconfigurée en 2011 n'ayant pas accepté le Palu et l'UDEMO en son sein.

la constitution des dites alliances). La première s'est formée autour d'Etienne Tshisekedi, considéré comme figure de proue de l'opposition politique congolaise, mais dont l'unanimité était déjà problématique parce que deux groupes se sont constitués dans le sillage de ce dernier à savoir le SET (soutien à Etienne Tshisekedi) et la DTP (Dynamique Tshisekedi Président). Et l'autre camp était fortement dominé par Vital Kamhere, président national de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) et ancien membre de la majorité présidentielle et aussi Léon Kengo wa Dondo.

Des observateurs avertis de la politique congolaise avaient remarqué que l'absence de l'alliance ou de la coalition de l'opposition laissait un boulevard à la majorité présidentielle et affaiblissait du coup le rôle des alliances dans le choix électoral de 2011. La formation de nombreux partis politiques acquis au Président Kabila, destinée à éviter le naufrage des candidats de la majorité aux législatives affaiblissait aussi le jeu des alliances, parce que c'est après coup que l'on a voulu former une coalition des partis alliés PPRD. En effet, face au constat de l'absence de majorité de parti au parlement, le PPRD organisa l'Alliance coalition de ses sous-traitants pour revendiquer le poste du Premier Ministre.

Hélas, la messe électorale de 2011 avait tourné à la tragédie. Les scrutins présidentiel et législatif national se sont déroulés dans une ambiance délétère et les résultats publiés par la Commission Electorale Nationale (CENI) ont été décriés par l'ensemble des intervenants au processus. Cette débâcle électorale a constitué un sérieux revers pour la jeune démocratie congolaise et a plongé le pays dans une crise politique persistante qui, à tort ou à raison, a servi de mobile à la relance de la guerre à l'Est du pays avec le M23.⁵ L'unité nationale a été fortement ébranlée à la suite de ce raté politique et le destin politique de la nation en a pris un coup.

Il s'agit d'examiner la réalité de ce jeu politique en RDC depuis que la démocratie électorale fonctionne de nouveau. Les partis politiques étant des éléments majeurs de toute démocratie électorale et les alliances et coalitions politiques naissant de la volonté agissante de ceux-ci, nous nous interrogeons sur leur portée réelle dans le fonctionnement de la vie de la nation congolaise. Il s'agit de dire comment les alliances politiques en tant que procédés stratégiques sont perçues en République démocratique du Congo et quelle influence exercent-elles sur le système des partis, la consolidation de la démocratie naissante, sur la gouvernabilité de l'état ainsi que sur la cohésion nationale ?

En guise d'hypothèse, la problématique des alliances et coalitions politiques en RDC serait celle se rapportant à la composition du champ politique d'une

5 Le M23 ou le Mouvement du 23 mars fait référence à l'accord de paix signé le 23 mars 2008 entre le gouvernement congolais et la rébellion du CNDP. Une branche de ce mouvement a repris la lutte armée en 2012 accusant Kinshasa de ne pas respecter ses engagements.

part, et celle de la dynamique institutionnelle d'autre part, en d'autres termes, la dynamique de la mise en œuvre du projet démocratique. La naissance et la formation des partis en RDC ne participent pas à l'exigence du développement institutionnel, comme l'aurait pressenti Crawford Young déjà dans les années 1960. Le recours aux alliances ou à la fédération de groupes armées ou de groupes culturels (coteries) pour la constitution des partis explique aussi la stratégie de regroupement des partis pour la conquête et l'exercice du pouvoir. Le syndrome Young Crawfordien agirait encore aujourd'hui et prive de sens cette esthétique parlementariste. Le parlementariste congolais serait un faux modèle.

L'intérêt de la question en RDC serait moins celui du principe démocratique autour duquel l'unanimité ou le consensus paraît irrévocable, que celui plutôt de la pratique qu'on en fait dans la vie publique. Les coalitions et les alliances qui animent l'arène politique congolaise depuis le début de la troisième République constituent-elles des multiplicateurs ou des additifs de forces ou du désordre politique, pour la conquête et l'exercice du pouvoir? Leur efficacité ou faiblesses rendent compte du mal de croissance des partis politiques à la base de leur fortune pratique. La question de savoir quelle force module ou gouverne la vie politique et institutionnelle congolaise ne manquerait pas de pertinence au regard de l'histoire du jeu des alliances politiques en RDC : qui gouverne en RDC ? Les partis, les coalitions internes ou externes?

En effet, aucun parti politique congolais n'aurait réellement la capacité de gagner seul les élections et de disposer d'une majorité absolue pour diriger le pays; aussi, le regroupement en cartel ou en plateforme s'est-il imposé, plus en 2006 qu'en 2011. On peut rappeler que la Conférence Nationale Souveraine aura été la période la plus fertile en alliances et coalitions du fait du phénomène des partis dits alimentaires (Loka-ne-Kongo 2001). Le jeu d'alliances et de coalitions politiques en RDC ne serait pas assez déterminant de l'évolution institutionnelle à cause des faiblesses structurelles évidentes.

L'une de ces plus grandes faiblesses de la stratégie d'alliances et des coalitions en RDC serait leur caractère opportuniste du fait de l'absence criante des idéologies politiques. Les partis politiques congolais n'existent que pour conquérir le pouvoir mais non pour défendre ou faire triompher des causes sociales ou historiques.

Pour le démontrer, la présente étude procédera d'abord en un état des lieux synthétique du jeu des alliances et coalitions politiques en RDC, et ensuite, à la recherche de sa base légale, et enfin en évaluation de leur fonctionnement ou leur pratique récente dans la troisième République. Nous discuterons après des mobiles réels à la base de la formation de ces plateformes politiques ainsi que de leurs répercussions sur le système des partis, la consolidation de la démocratie, la gouvernabilité du pays et la cohésion nationale.

ETAT DES LIEUX DES ALLIANCES ET COALITIONS POLITIQUES EN RDC

Le jeu d'alliances et de coalitions est réellement une constituante de l'histoire politique de la RDC du fait du multipartisme, même si pendant des longues périodes, le pays a vécu sous la coupe d'un régime monolithique, qui avait freiné l'élan démocratique dans le pays. Car, à chaque fois que les circonstances ont permis l'organisation des scrutins, les alliances entre partis politiques se sont avérées indispensables voire indépassables. Et il est devenu un lieu commun dans le contexte politique congolais qu'aucune formation politique, quelle que soit sa taille ou ses ressources ne pourrait envisager de se présenter seule ou de faire cavalier seul, lors des échéances électorales; c'est-à-dire, de briguer en solitaire la conquête du pouvoir. La scène politique congolaise est tellement mouvante que la mobilité des acteurs politiques fait souvent bouger les lignes. Les partis politiques congolais seraient confrontés à un mal de croissance qui les prive de compétitivité d'une part, et de l'autre, le défaut de culture politique et surtout de programmes politiques affaiblit les arguments de compétitivité et d'adhésion. On assiste en RDC à une recombinaison politique permanente et continue; on va de mouvance en mouvance, à gauche comme à droite. Depuis 1960, tous les gouvernements qui se sont succédé de façon démocratique ou non ont été et restent des gouvernements d'alliances ou de coalitions,⁶ répartis en cinq périodes principales.

De 1960 à 1965

Le jeune état congolais est né dans un contexte politique polarisé mettant aux prises les 'séparatistes constitués fondamentalement des fédéralistes' et des 'unionistes qui étaient essentiellement unitaristes'. Les alliances entre partis politiques tournaient essentiellement autour de la nature de l'état congolais (unitaire ou fédéral) doublé d'un sentiment ethnique.

Les élections de mai 1960 ont donné lieu à des alliances étonnantes; au Katanga, la Balubakat (association des Baluba du Katanga) s'était d'abord allié à la Convention Nationale du Katanga (Conakat), puis à l'idée d'un Congo uni à cause de l'exclusivité ethnique et des accointances européennes de cette dernière.

Au Kasai, l'Union Nationale Congolaise, parti des Lulua, fut dans une alliance avec le Mouvement National Congolais/Lumumba (MNC/L) une protection contre la dominance du Mouvement National Congolais/Kalonji

⁶ Les alliances et coalitions politiques formées depuis 2006 ne répondent pas aux critères de l'unité idéologique: l'alliance de la majorité présidentielle réunissait les sociaux-démocrates avec les libéraux, les indépendants et les fédéralistes; et la coalition AMP-Palu -UDEMO étaient entre kabilistes aux idéologies multiples, les lumumbistes (perçus comme gauchisants) et des mobutistes (perçus comme droitistes).

(MNC/K) et son caractère tribal luba. A Léopoldville, c'est la rivalité du Parti Solidaire Africain (PSA) et de l'Alliance des Bakongo (ABAKO) qui détermina en grande partie l'attitude des deux partis, et c'est notamment le fait que le PSA soupçonnait l'Abako d'intentions séparatistes qui l'amena à se rallier aux partis appuyant l'idée d'un Congo unitaire (Young 1965).

L'unitarisme ayant pris de l'ascendant sur le fédéralisme aux élections de 1960, cette tendance politique a pris des dimensions affectives se rapportant sur des leaders politiques. Et c'est autour des personnalités que se nouaient désormais les alliances et coalitions. C'est à la suite d'ailleurs de la confusion et d'épreuves ouvertes entre, d'un côté, la majorité parlementaire de la Convention des nationalistes congolais (CONACO)⁷ favorable au premier ministre sortant Moïse Tshombe et, de l'autre côté, l'opposition composée de députés du Front démocratique congolais et supportant Evariste Kimba, nouveau premier ministre nommé par le Président Kasa-Vubu en 1965 que, le Général Joseph-Désiré Mobutu fera son coup d'état et va justifier celui-ci par la menace d'une guerre civile nourrie par les ambitions personnelles et mal gérées des politiciens (Banyaku 2013).

De 1990 à 1997⁸

Mobutu instaura un régime de parti unique de 1965 à 1990 avant de permettre la réintroduction du multipartisme. A l'occasion de la Conférence Nationale Souveraine les partis politiques et les organisations de la société civile s'organisèrent en plateformes politiques, autre nom de cartels ou alliances politiques. La transition démocratique fut dominée par le principe du 'partage équitable et équilibré' du pouvoir entre le cartel de l'opposition (union sacrée de l'opposition et alliés, USORAL) et le cartel des partis de la mouvance présidentielle constitué par les Forces politiques du conclave (FPC). L'émergence d'une opposition dite modérée au sein de l'union sacrée de l'opposition libérale et démocratique à partir de 1994 va occasionner une trilatéralisation du jeu politique, permettant au Maréchal-arbitre, de désigner librement dans l'un de ces regroupements le coordonnateur d'un gouvernement que l'on qualifiait désormais de 'panier à crabes'. Comme les élections démocratiques n'eurent pas lieu durant cette longue transition vers la troisième République il ne fut pas possible de tester la force politique de

7 La CONACO est la dénomination adoptée par les membres de la Conakat lorsque leur leader Moïse Tshombe accéda à la primature après la sécession Katangaise. Cette nouvelle appellation était une réponse aux critiques formulées par les détracteurs de ce parti qui le jugeaient tribal et à la solde de la Belgique qui envisageait de balkaniser le Congo.

8 La formation de plateformes politiques autres noms des alliances et coalitions politiques autour de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) n'était pas la conséquence d'une dynamique parlementaire mais plutôt la conséquence de la logique du partage de pouvoir ou encore de la manipulation politicienne.

ces alliances et coalitions politiques, la distribution du pouvoir ayant relevé du pouvoir discrétionnaire du chef de l'état. Toutefois cette géographie politique nationale offrait au chef de l'état la possibilité d'opérer des reconfigurations des forces politiques sur l'échiquier, par un recyclage non avoué de l'ancien régime.

De 2002 à 2006

Les forces politiques qui vont aux élections en 2006 sont d'origines politico-militaires ayant participé au dialogue inter-congolais de Sun-City en Afrique du Sud. Ce sont des composantes politico-militaires appelées à se transformer en partis politiques et des entités qui tiendront lieu des coalitions politiques formatrices d'un gouvernement négocié et dont le fonctionnement des institutions n'obéira pas au principe de la séparation du pouvoir.

Le gouvernement partagé ou de cohabitation provisoire (1 président + 4 vice-présidents) 1+4 issu du dialogue inter-congolais a reposé par contre sur un principe de cohabitation. Toutes les sensibilités politiques armées et non armées y compris la société civile ont été incluses dans les institutions sur la base des quotas négociés. A la tête de ce gouvernement se trouvait un collège présidentiel dont chaque membre délégué par sa composante avait la charge d'une commission spécifique. Le président de la république avait le devoir au regard de l'article 80 de la Constitution de développer un leadership responsable. Seule l'UDPS a renoncé unilatéralement à faire partie de ce gouvernement et même de participer au processus électoral organisé par ce gouvernement en 2005 et 2006.

De 2006 à 2011

Les élections de 2006 – censées mettre un terme à la plus longue transition politique sur le continent et inaugurer la troisième République – ont été organisées sur la base des principes établis par la constitution du 18 février 2006. La principale innovation de cette loi fondamentale est l'accès au jeu ou à la concurrence politique accordé aux personnes sans attaches politiques appelées 'indépendants'. Le régime électoral prévoyait en effet un suffrage universel direct dans lequel le président de la république serait élu à la majorité absolue au premier tour, et à défaut, on procédait à un second tour dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats. Le mode de scrutin ainsi que les conditions d'éligibilité pour d'autres fonctions électives devaient être fixés par la loi électorale.

Deux grandes alliances se sont constituées au premier tour de ces élections couplées (présidentielles et législatives) qui se sont tenues le 30 juillet 2006: L'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) créée officiellement le 24 juin 2006 dominée par le PPRD (parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie) et

le Regroupement des Nationalistes Congolais (RENACO) chapeauté par le MLC (mouvement de libération du Congo) de Jean Pierre Bemba. Aucun candidat sur les 33 retenus n'a pu obtenir la majorité absolue à l'issue du vote. Suivant les résultats publiés par la Commission électorale Indépendante (CEI) le 20 août 2006: Kabila (44,8%), Bemba (20,0%), Gizenga (13,0%), Zanga Mobutu (4,8%) et Oscar Kashala (3,5%). Aucun autre candidat ne franchit la barre de 2% (Obotela & Omasombo 2007). L'AMP plus le Parti lumumbiste unifié (Palu) et l'Union de mobutistes (l'Udemo) a pu cependant disposer de la majorité absolue à l'Assemblée nationale soit 338 sièges sur les 500 qui étaient à pourvoir (De Villers 2009).

L'intermède entre les deux tours a été l'occasion de nouer des alliances et de reconfigurer l'espace politique. Ainsi par la déclaration du 19 septembre 2006, le Palu a apporté son soutien à Joseph Kabila. La signature officielle de l'accord AMP-Palu est intervenue le 30 septembre 2006. La sortie de l' 'Union pour la Nation', plate-forme de soutien à Jean-Pierre Bemba, a eu lieu le 23 septembre. Le 16 octobre 2006 l'AMP signe un protocole d'accord avec l'Udemo de François Joseph Nzanga Mobutu. Le second tour de l'élection présidentielle couplée aux législatives provinciales eut lieu le 23 octobre 2006.

La publication des résultats le 15 novembre 2006 donna pour vainqueur Joseph Kabila (58,05%) contre 41,95% pour Bemba Gombo. En déclarant non fondée la requête du MLC, la cour suprême de justice a confirmé le résultat dans son verdict du 27 novembre 2006 (Obotela & Omasombo 2007). Sur les 632 sièges à pourvoir dans les Assemblées provinciales, l'AMP qui a bénéficié des nouveaux ralliements depuis les scrutins du 30 juillet 2006 obtint 259 sièges (dont 132 pour le PPRD) contre 182 sièges pour l'UN (dont 104 pour le MLC). Et pour l'élection des sénateurs organisés peu de temps après, l'AMP a obtenu 58 sièges sur les 108 à pourvoir (De Villers 2009).

Suivant les clauses d'un accord extraparlamentaire d'alliance électorale au second tour, la primature fut dès lors confiée au Palu, Cet accord scella les équilibres institutionnels instables et ne permit qu'imparfaitement la consolidation de la démocratie et le respect de la séparation du pouvoir.

Après 2011

Les élections de novembre 2011 ont connu une ambiance particulièrement chaude en amont et en aval. La surchauffe observée était la conséquence de la précipitation, de l'improvisation, de l'intransigeance et de la méfiance qui ont caractérisé les parties prenantes au processus électoral et particulièrement les partis politiques. C'est la révision de l'article 71 de la Constitution qui a le plus posé problèmes d'autant plus qu'il consistait au changement du mode de scrutin pour l'élection du président de la république.

Du suffrage majoritaire à deux tours, le président de la république devrait désormais être élu à la majorité simple. Ce qui modifiait complètement le jeu politique par rapport à 2006. La problématique du contexte s'associait à celui des acteurs car, si l'AMP a renouvelé son attachement à Joseph Kabila, l'opposition a vu émerger d'autres acteurs que ceux qui l'ont représentée aux échéances précédentes. Etienne Tshisekedi de l'UDPS et Vital Kamhere de l'UNC ont remplacé Jean Pierre Bemba en détention à la Haye par la Cour International Pénal. Une redistribution des cartes s'est opérée dans les deux camps.

L'opposition politique congolaise n'a pas réussi dans ses tentatives de vouloir présenter un candidat unique à la présidentielle du 28 novembre 2011. Deux camps se sont nettement constitués: l'aile 'Fatima' et l'aile 'Sulutani'. La première s'est formée autour du leader de l'UDPS, Etienne Tshisekedi, considéré comme figure de proue de l'opposition politique congolaise; et l'autre camp a été fortement dominé par Vital Kamhere, président national de l'UNC et ancien membre de la majorité présidentielle.

Le point commun entre tous ces regroupements de l'opposition aura été sans doute leur hostilité au régime de Kabila. L'opposition a fait de la bonne gouvernance son crédo, estimant unanimement que la gouvernance a été lamentable durant ce premier quinquennat de la troisième République. Le changement était, à leur entendement, tributaire de l'alternance impérative au sommet de l'Etat.

La majorité de son côté s'est faite de plus en plus centrifuge. Il s'est dégagé une nette volonté de certains alliés comme le parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), l'alliance pour le renouveau du Congo (ARC) et bien d'autres partis de faire cavalier seuls. Le Palu qui a fait sensation en 2006 était en perte de vitesse et risquait à tout moment de basculer dans une crise d'identité du fait de la sénilité de son leader. Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Kisangani Mouvement de Libération (RCD-KM) a tout simplement fait défection et l'UDEMOS s'est retrouvé pratiquement en cessation d'activités. L'alliance a été traversée par plusieurs scandales et a été remplacée par une nouvelle structure dénommée Majorité Présidentielle (MP) (Biyoya Makutu 2011).

Les résultats chiffrés et provisoires publiés par la Commission Electorale nationale et Indépendante se présentaient comme suit :

Nombre total d'électeurs inscrits	32 024 640
Nombre total de votants	18 911 572
Taux de participation	58,81%
Bulletins blancs ou nuls	768 468
Nombre total de bureaux de vote	63 865

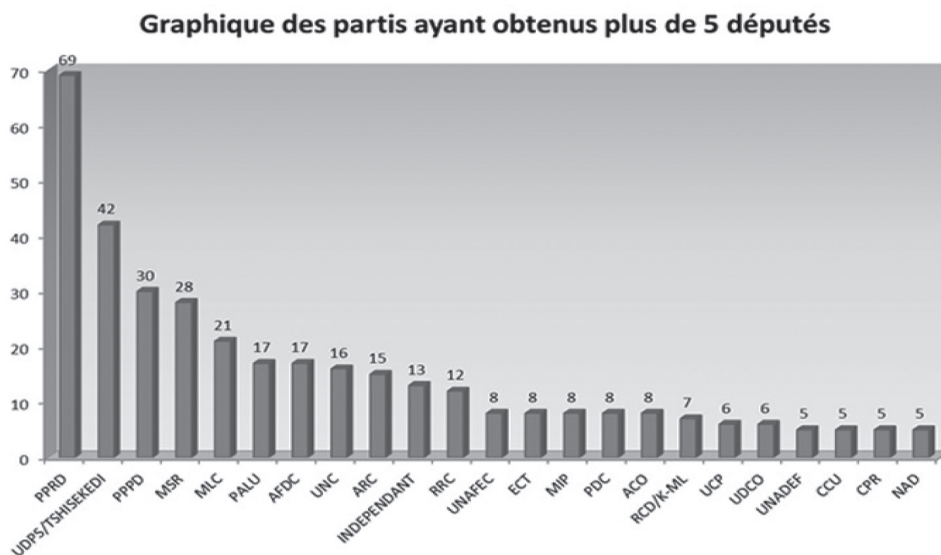
Nombre total de bureaux de vote compilés	60 417
Taux de compilation	94,60%
Suffrages exprimés	18 143 104

Les suffrages obtenus par les candidats étaient les suivants :

1. Andeka Djamba jean	128 820 soit 0,71%
2. Bombole Intole Adam	126 623 soit 0,70 %
3. Kabila Kabange	8 880 944 soit 48,95%
4. Kakesa Malela François Nicephore	78 151 soit 0,43%
5. Kamerhe Lwa-Kanyiginyi Vital	1 403 372 soit 7,74%
6. Kashala Lukumuena Oscar	72 260 soit 0,40%
7. Kengo Wa Dondo Léon	898 362 soit 4,95%
8. Mbusa Nyamwisi Antipas	311 787 soit 1,72%
9. Mobutu Nzanga Ngbangawe François Joseph	285 273 soit 1,57%
10. Mukendi Kamana Josué Alex	78 151 soit 0,43%
11. Tshisekedi Wa Mulumba Etienne	5 864 775 soit 32,33%

Source: Commission électorale nationale indépendante septembre 2011

S'agissant de l'élection des députés nationaux, la CENI a publié dans l'histogramme ci-dessous la liste des partis ayant obtenu plus de cinq députés.



Ces élections, organisées dans un environnement politique malsainne pouvaient que très logiquement tourner à la tragédie. Et la crise politique actuelle au Congo Kinshasa était prévisible et imputable aux indécidables de la classe politique congolaise. Elle paraissait préprogrammée d'où l'unanimité autour de la débâcle électorale et l'obligation de réparer, à travers les sanctions prises contre la CENI et son Comité directeur.

La CENI en RDC a été tenue pour responsable du raté électoral de 2011 du fait de sa politisation à outrance. Cette institution aura été entièrement détournée de son rôle d'organe technique pour devenir un élément du rapport des forces entre les différentes familles politiques. Sa réforme postélectorale ne semble pas comporter de garanties d'un réel redressement, le nouveau comité directeur de la nouvelle CENI reconduisant le déséquilibre des rapports des forces entre Institutions (Sénat et Assemblée Nationale) et entre partis politiques. A moins qu'il se donne pour enjeu principal de regagner la confiance de la population. Question de corriger l'image dans l'opinion du tripatouillage dans les compilations des résultats qui ont choqué et désillusionné plus d'un. Le sentiment général de l'opinion c'est que les élections seraient une simple formalité et un risque de perte de temps et d'argent désormais.

C'est une importante remarque à retenir, s'agissant du rôle de la CENI dans l'étude des conséquences des alliances et coalitions dans la vie politique en RDC, où visiblement les résultats proclamés à l'issue des opérations électorales souffriraient de fiabilité et de crédibilité.

La légitimité des institutions politiques a été dangereusement entamée et pourrait faute de réformes courageuses et d'un engagement citoyen sincère, hypothéquer l'avenir des prochains scrutins.

Il faut souhaiter la restauration d'un climat général de confiance entre acteurs électoraux pour que les alliances demeurent dans le jeu politique et de la gouvernabilité de l'état, le recours indispensables. La préoccupation dans ce cas serait d'assurer le développement institutionnel de la démocratie congolaise.

CADRE LEGAL DES ALLIANCES ET COALITIONS POLITIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Les lois congolaises, dont la Constitution du 18 février 2011, s'appliquent aussi aux partis politiques. La loi fondamentale qui consacre le principe de la gouvernance politique, organise les compétitions électorales entre les partis et crée, de ce fait, un espace politique concurrentiel des partis politiques qui peuvent à tout moment recourir aux alliances et coalitions aux fins de conquête ou d'exercice du pouvoir.

En RDC, comme dans tout état à régime multipartiste, les alliances et coalitions politiques sont de deux ordres: les alliances électorales et les alliances

gouvernementales. Les premières se constituent dans la perspective de la compétition politique à travers les urnes et les secondes supposent une synergie autour d'un programme commun de gouvernement. Leur constitution ou formation soulève le problème de leur base juridique(1); celle-ci devrait éclairer leur fonctionnement.

Les textes juridiques de référence en matière d'alliances et coalitions politiques en RDC.

Les alliances et coalitions sont, en théorie et en pratique, des procédés stratégiques imaginés par les partis politiques soit pour conquérir le pouvoir, soit pour l'exercer. La loi et les règlements dans ce cas déterminent les conditions de l'exercice des libertés des acteurs et des structures en la matière. Ce sont eux qui fixent les conditions et critères de formation des alliances et des coalitions politiques.

Il s'agit principalement de :

- la Constitution de la République ;
- la loi sur les partis politiques; et
- la loi électorale ainsi que des règlements de l'Assemblée nationale et de différentes assemblées provinciales.

La Constitution du 18 février 2006

La Constitution du 18 février 2006 fixe les principes de base du fonctionnement du système politique congolais dans son ensemble en mettant un accent particulier sur les acteurs qui doivent animer le système politique. Ce sont les articles 5, 6, 7 et 8 qui plantent le décor de la vie politique démocratique en RDC (souveraineté du peuple, régime de l'électorat, le multipartisme politique, la liberté d'expression et la concurrence politique, la pénalisation du monopartisme ainsi que la sacralité de l'existence et du fonctionnement de l'opposition).

La loi sur les partis politiques

La loi sur les partis politiques est une loi organique voulue par l'article 6 de la Constitution de la République qui dispose que 'les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans le respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs.' Il s'agit notamment de la loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

Cette loi ne s'applique qu'aux partis politiques et laisse de côté les regroupements politiques que ceux-ci créent ou auxquels ils consentent d'adhérer

librement. Le législateur a délibérément exclu les regroupements politiques du champ d'application de ladite loi. En effet, ces regroupements sont, en réalité, des associations ou des coalitions momentanées formées au gré de la conjoncture politique, parfois sur base d'un simple protocole d'accord. Leur vie est, par essence, des plus précaires, et, il ne convient pas, par conséquent, de les assujettir à un formalisme excessif et rigide au risque de les vider de leur pertinence.⁹

Dans l'esprit de cette loi, les alliances et coalitions politiques sont considérées plutôt comme des simples mécanismes, stratégies, que comme des structures ou organisations à part entière. La législation s'applique au producteur plutôt qu'aux produits du fait de la contingence dans le positionnement des partis politiques. C'est-à-dire, que le législateur a voulu laisser aux partis politiques une marge de manœuvre beaucoup plus grande dans la prise d'initiatives et le choix des familles politiques auxquelles ils veulent appartenir au gré des événements. En d'autres termes, la loi n'érige pas l'alliance ou la coalition en directive politique laissant ainsi aux partis de rempiler, de mobiliser et de tout attraper si possible. Car c'est seulement lorsqu'ils ne le peuvent pas qu'ils peuvent y recourir.

La loi électorale

Contrairement à la loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, la loi électorale de 2006 et 2011 considère cependant le regroupement politique comme une entité autonome dans le contexte strict des élections. Les articles 12, 13 et 14 sont clairs à ce sujet.

Le candidat se présente, hormis pour les scrutins uninominaux, soit individuellement pour le candidat indépendant ; soit sur la liste d'un parti politique ou d'un regroupement politique de la circonscription électorale qu'il a indiquée dans sa déclaration de candidature.

Art 12

Aux termes de cette loi, on entend par liste, un document établi par les partis politiques ou regroupements politiques comportant plusieurs noms de candidats ...

Art 13

La même loi définit le regroupement politique comme étant 'une association créée par les partis politiques légalement constitués en vue de conquérir et d'exercer

⁹ Exposé des motifs de loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

le pouvoir par voie démocratique'. La commission électorale indépendante ainsi que l'autorité administrative en sont immédiatement informés.¹⁰

Le principe de l'information comme base de l'existence et de la reconnaissance des regroupements politiques ne semble répondre qu'à une nécessité protocolaire, c'est-à-dire, d'identification de ces entités dérivées sur les listes électorales. Ainsi entendu, la loi électorale n'énerve nullement celle portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

Les dispositions réglementaires

Les dispositions réglementaires sont prises dans le cadre des institutions politiques nées des urnes. Les regroupements prennent dans le cadre du jeu institutionnel, une connotation différente devenant ainsi des organes au sein des assemblées nationales, provinciales et locales. C'est le 'mécanisme de groupes politiques ou parlementaires'.

La compréhension et les missions de ces groupes sont les mêmes dans ces différentes assemblées, mais, leur taille varie d'une institution à une autre. Il s'agit, en effet, d'un regroupement ou d'une association des élus constitué sur la base des affinités ou d'opinions politiques durant la législature en vue de défendre des intérêts qu'ils jugent nécessaires, interdiction faite, des intérêts particuliers, professionnels, locaux, claniques, tribaux ou ethniques, ou de tout autres contraires à la Constitution, aux lois de la République, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Tout élu d'un parti politique est membre du groupe politique auquel appartient ce parti. Il ne peut faire partie que d'un seul groupe. Ceux qui n'appartiennent à aucun groupe peuvent s'apparenter à un groupe de leur choix, avec l'agrément du bureau de ce groupe.¹¹

En définitive, les alliances et les coalitions non institutionnelles ne font pas l'objet d'une codification particulière en République démocratique du Congo. Ces structures conjoncturelles, informelles, sont considérées davantage comme des moyens politiques plutôt que comme des acteurs à part entière du jeu politique. Elles constituent, en effet, l'expression matérielle du libéralisme politique souhaité par les participants au dialogue inter congolais et consacré dans la constitution du 18 février 2006.

L'expérience Bi-Quinquennale du Jeu Des Alliances et Coalitions Politiques en RDC

Il est important de préciser d'entrée de jeu que l'expérience du système des

10 Loi modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

11 Règlements intérieurs de l'Assemblée nationale juillet 2012 et du Sénat 2006

coalitions et des alliances dans la période susmentionnée ne porte que sur les institutions nationales et provinciales, étant donné que les restes des scrutins n'ont jamais été organisés. Les assemblées locales n'ont jamais existé et les responsables des entités territoriales ont été nommés par ordonnance présidentielle pour assurer la continuité de l'état.

En effet, le premier constat qu'on peut établir lorsqu'on analyse l'espace politique congolais, c'est celui du dédoublement entre les alliances et coalitions politiques (institutionnelles), et celles dites extra-institutionnelles ou extra-parlementaire. Le législateur du 18 février 2006 a perçu en avance la disparité entre ces deux types d'alliances ou coalitions (électorale et gouvernementale). L'article 78 de la Constitution dispose que:

le Président de la République nomme le premier Ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci. Il met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. Si une telle majorité n'existe pas, le Président de la république confie une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition. La mission d'information est de trente jours renouvelable une seule fois.

A la vérité, en 2006 comme en 2011, l'observance de cette disposition n'aura pas été de stricte application, la frontière entre la majorité parlementaire et celle présidentielle n'était que fictive. La pratique des institutions en RDC n'est pas souvent traductible de l'esprit des institutions. En conséquence, les chefs de différents gouvernements qui se sont succédés n'auront été ni députés ni responsables de la majorité présidentielle en tant que plateforme. Antoine Gizenga, le premier chef du gouvernement de la troisième République, par exemple, a dû sa désignation à la tête du gouvernement à sa position au premier tour des élections de 2006; son parti, Palu, disposait d'un sénateur et de 27 députés ou représentants dans la chambre basse. Le premier ministre Matata Mponyo, cadre du parti PPRD était ministre des finances; c'est dire que le principe de la coalition gouvernementale n'a pas été respecté, et aussi les programmes de ces deux gouvernements n'ont pas été ceux des coalitions parlementaires identifiées ...

Sans anticiper, on peut affirmer que l'exercice du pouvoir dans ces conditions peut échapper au principe de l'orthodoxie institutionnelle.

Dans ce cas, la stabilité institutionnelle du gouvernement aura dépendu de la loyauté de tous au président de la République, mieux de la subordination de la majorité parlementaire à la majorité présidentielle. La majorité parlementaire a, à plusieurs reprises, cherché à déstabiliser le gouvernement responsable devant le parlement. D'où plusieurs motions de censure contre le gouvernement, initiées

des fois par la majorité, mais dont aucune n'a abouti à déchoir un ministre ou à renverser le gouvernement à l'issue du contrôle parlementaire. La motion de censure initiée par l'opposition à l'encontre du gouvernement Matata Mponyo, par exemple, a été étouffée dans l'œuf grâce aux consignes de vote et surtout aux pressions de la hiérarchie de la majorité présidentielle à retirer les signatures.

Dans les assemblées provinciales désormais contrôlées presque par la majorité présidentielle, l'opposition ne parvient pas à obtenir de faire élire le gouverneur (ni à Kinshasa, à l'Equateur ni au Kasai-Occidental).

Les alliances politiques de 2006 n'ont pas tenu longtemps. L'Union pour la Nation est entrée dans une phase d'hibernation depuis l'incarcération de JP Bemba à la Haye. Le SET et le DTP qui se sont constitués autour d'Etienne Tshisekedi ont implosé du fait d'une absence de vision commune. L'Alliance de la majorité présidentielle a disparu au profit de la majorité présidentielle coordonnée par un secrétariat général. Une partie de l'opposition est regroupée au sein d'une coalition dénommée des Forces Acquisées au Changement (FAC).

Cette petite sociologie du jeu des alliances de la majorité et de l'opposition politique en République démocratique du Congo soulève logiquement la question des raisons véritables de la formation de ces regroupements ainsi que des conséquences possibles qui en résultent dans la vie de la nation.

LES CAUSES ET EFFETS DU JEU DES ALLIANCES ET COALITIONS POLITIQUES EN RDC

Notre démarche jusque-là a consisté à démontrer que les alliances et les coalitions sont des procédés ordinaires de toute démocratie pluraliste et parlementaire. Cette réalité est aussi observée dans la politique congolaise depuis son accession à l'indépendance.

Mais l'écart entre l'objectivité formelle et l'objectivité matérielle autour de la démocratie ou du processus démocratique congolais serait réel. L'impact du jeu des alliances et coalitions serait hypothétique voire décevant aussi bien sur le système de partis, la consolidation de la démocratie, la gouvernabilité de l'état que sur la cohésion nationale. Ce qui doit forcément avoir une explication.

Les mobiles de la formation des alliances et coalitions

On peut établir les causes des alliances et des coalitions politiques existant en RDC, en trois niveaux essentiellement: niveaux psychosociologique, politique et économique.

Les causes structurelles

Young (1965) estime que les partis politiques congolais sont plus des club d'amis

que de véritables organisations poursuivant des buts politiques ou défendant des intérêts ou des causes autres que le partage de pouvoirs. Ce qui expliquerait du reste l'absence en leur sein de la référence idéologique. Ce défaut de structure rendrait les alliances aléatoires. A ajouter, l'impact du contexte à l'origine de la création des partis politiques en RD Congo qui fit transformer les mouvements de masses en mouvements politiques (Alliance des Bakongo, Asserco – Association des Ressortissants du Haut-Congo), la Confédération des tribus du Katanga (Conakat), et ainsi de suite.

Loka-ne Kongo, Isidore Ndaywel et nombre de spécialistes des élections et de l'évolution des partis politiques en RDC sont unanimes à reconnaître les limites du jeu des partis à partir de leurs conditions de formation et de reconstruction, les limites de la culture politique des acteurs et aussi de l'électorat, lesquelles déterminent la compétitivité des partis. Il n'existe pas de partis populaires et souvent la croissance des partis se fait par émiettement et par dispersion. Visiblement, les partis politiques en RDC ne fonctionnent pas avant tout comme des machines à gagner des élections. Les victoires électorales en RDC pour les présidentielles dépendent de beaucoup de facteurs dont le choix de bailleurs de fonds.

Les caractéristiques d'un club d'amis, d'une mutuelle tribale ou régionale se dégagent du fonctionnement de partis en marge des principes démocratiques; la position du leader qui appelle un alignement religieux de tous les autres membres. Ceux qui rechignent sont considérés comme traîtres et sont contraints par des manèges sordides à quitter le parti. Samuel Eboua (1999) mettant en exergue le facteur ethnique considère en effet que,

le pouvoir en Afrique, c'est dans une certaine mesure la propriété d'une tribu, d'une ethnie, celle dont l'un des membres est au pouvoir. Chaque ressortissant de la tribu se croit investi d'une mission : assurer, à son niveau, comme les autres membres de la tribu, la sécurité de ce patrimoine.

Les causes politiques

Dans le contexte congolais, l'antagonisme politique exacerbé de certains candidats ou la rivalité ethnique ou régionale (provinciale) peut expliquer le recours aux alliances pour barrer la route aux velléités des uns et des autres (Katangais – Kasaiens dans la perspective électorale post-conférence nationale). Mais l'hypothèse ne serait pas généralisable. On s'unit soit pour conquérir le pouvoir soit pour l'exercer: la première, l'alliance (électorale) suppose certainement un accord négatif contre un adversaire, la seconde, un accord positif sur le programme, exige une ressemblance plus profonde (Duverger 1976).

Si l'on considère le caractère imprévisible du scrutin véritablement démocratique, il serait dès lors indiqué d'appréhender les alliances comme des procédés stratégiques résultant des calculs probabilistes de triomphe d'un camp sur un autre.

Dans les pays en processus démocratique où la culture électorale n'a pas encore atteint un seuil de crédibilité acceptable, l'issue du vote semble connue à priori. La stratégie adoptée par le camp au pouvoir est généralement celle du 'ballotage favorable' qui a fait ses preuves presque partout en Afrique. Celle-ci consiste à créer une situation de primeur de type non réversible quelles que soient les négociations qui seront menées à posteriori ou comme en RDC la formule consacrée est celle qui consiste à dire par exemple que, 'les irrégularités constatées pendant les opérations de vote et de compilation ne remettent pas en cause l'ordre d'arrivée des candidats' (Biyoya Makutu 2011).

Cette réalité incongrue explique le fait que les alliances numériquement fortes, les mieux organisées et disposant des ressources suffisantes pour mener campagne sont celles qui se créent autour du candidat 'président-sortant' qui est d'avance assuré de remporter le scrutin et de disposer d'une majorité confortable dans les chambres. La certitude d'obtenir un poste au gouvernement ou dans une autre structure du pays même par simple figuration motive l'alignement du parti sur la majorité présidentielle: 'le pouvoir c'est dans la majorité'.

Les alliances de l'opposition sont très souvent lâches et sans ressources réelles, leur capacité d'attraction est réduite et beaucoup redoutent que ce ralliement soit source d'ennuis dans la phase post-électorale. C'est la 'psychose du lendemain' qui justifie les désertions dont font l'objet les alliances et coalitions de l'opposition.

Ndaywel a fait remarquer aussi le fait de la jeunesse des partis politiques qui participe aux élections et qui rendent le processus démocratique fragile. Le PPRD premier parti de la RDC n'a pas plus de 15 ans d'existence et ne relève pas d'un héritage politique quelconque.

Au regard des faiblesses intrinsèques des partis politiques, la volonté de se maintenir au pouvoir et de se réserver les privilèges des délices du pouvoir conduit les partis dominants à capitaliser le recours aux alliances électorales et aux coalitions de gouvernement par formalités ou habitudes.

Tout ceci porte à croire que les politiciens tant de la majorité que de l'opposition désirent plus le pouvoir que la démocratie elle-même. Les réflexes et attitudes développés dans les deux camps trahissent nettement le refus de tout conditionnement démocratique et une malveillante intention de maintenir le statu quo dans la logique de conquête du pouvoir. Du coup, le pays s'enferme dans une pseudo-démocratie, une démocratie cosmétique, ou encore ce qui est qualifié de 'démocratie sans démocrates' ou démocrature.

L'on peut de manière générale retenir des partis politiques congolais ce qui suit:

- Faiblesses intrinsèques des partis politiques congolais, faits privés qualifiés des clubs d'amis par Young (1965), structures opportunistes, sans emprises sociales, sans idéologies et créés pour négocier les positions ou le partage des pouvoirs et peu préparés à gouverner;
- Partis souvent émiettés et dépendant des 'idéologies' tribales;
- Défaut de programme politique;
- Non implantation sur l'ensemble du territoire, tous étant basé à Kinshasa;
- Rapports inorganisés et mal structurés avec les masses;
- Absence de démocratie au sein des partis.

Les causes économiques et financières

Les dépenses de campagnes, des déplacements à travers le territoire national pour la présidentielle, des exigences d'un électorat appauvri ou pauvre, le souci de l'efficacité autant de réalités qui exigent de bonnes finances. L'argent est aussi le nerf de la politique. Les campagnes électorales sont des occasions pour les uns de se ranger du côté de la 'majorité à priori gagnante' pour motif économique et pour les autres dans l'espoir d'obtenir une promotion, ou un accès facile à un statut social confortable. La politique est au fil des ans devenu la seule entreprise véritablement rentable en RDC.

Ce qui ne manque pas d'affecter négativement la qualité de la démocratie congolaise. L'honnête homme congolais se garde de 'faire de la politique', pour éviter d'être éclaboussé de fange! les gens de bonne volonté ayant tenté l'expérience s'en sont repentis, laissant alors le champ libre aux surnois, aux cyniques, aux clowns en tous genres, sans foi ni loi; sans moralité ni morale ... l'essentiel pour la majorité de cette classe d'opérateurs politiques, c'est de devenir Président de la république, Ministre, Député, gouverneur ou Président Directeur Général, etc. dans une opulence exacerbée... et qu'importe si les autres végètent misérablement.

Mbwebwe 2004

Les conséquences des alliances et coalitions politiques

Les alliances et coalitions politiques en République Démocratique du Congo ne seraient pas comme ailleurs dans les démocraties consolidées ou non une modalité pratique de conquête ou d'exercice de pouvoirs, encore moins une recette destinée à construire le sens démocratique ou à assurer les équilibres politiques nécessaires à la stabilité des institutions et aussi à la cohésion nationale. Le jeu des alliances et coalitions politiques sont liées en RDC à l'essence même de la politique congolaise et à la nature particulière du pouvoir politique qui en découle.

Ce jeu qui prend dans cette contrée le nom de front commun (1960, négociation de l'indépendance), d'alliance (nom de partis) ou de regroupements politiques (lois électorales) de mouvement national (nom de partis) de coalitions (constitutions) de majorité ou d'opposition, de forces démocratiques ou d'union sacrée, apparaît lié à la construction même du champ politique avant de concerner les pratiques du pouvoir politique.

Pour le besoin de l'exercice nous avons choisi de lire l'expérience en RDC de 2006 et 2011 à partir d'une grille de sociologie française dans une perspective comparative pour en montrer ou ressortir le caractère spécifique.

Jeu d'alliances et système de partis

Au regard de la Constitution du 18 février 2006 et de la loi sur les partis politiques, le jeu d'alliances aurait pour vocation de garantir le multipartisme en vue de faciliter la mise en œuvre du parlementarisme rationalisée destinée à stabiliser la gouvernance républicaine et démocratique. Les alliances devraient exercer leur fonction stratégique de faire des élections de 2006 et de 2011 des occasions véritables de choix. Car, c'est le fait qu'aucun parti ne put en lui-même constituer une alternative de rechange qui obligea à ces additions qui pourtant ne réussirent pas à restaurer le champ politique de compétitions électorales tant attendue.

Les partis politiques, les alliances et coalitions ont en effet manqué à leur devoir de se constituer en véritables machines de production de victoire pour le compte des candidats autour desquels ils se sont prétendument formés. Leur utilité fonctionnelle aura été sérieusement compromise.

En 2006, comme en 2011, les alliances et coalitions n'ont pas pu régenter les compétitions électorales et pour le prouver, le candidat de la majorité aux présidentielles s'est présenté deux fois de suite en candidat indépendant tandis que les candidats de l'opposition étaient dans l'impossibilité de désigner le plus compétitif d'entre eux. Les alliances entre candidats n'auront pas été celles entre les formations politiques.

Aux élections de 2011 nombre de ces alliances n'ont pas pu fonctionner; l'ancienne Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) s'est muée en plateforme dite la majorité présidentielle (MP) obligeant le Palu à s'obliger vis-à-vis du président de la république au nom de l'arrangement politique de 2006 d'où l'Udemo de Zanga s'était retiré ...

L'UDPS ou Tshisekedi dût bénéficier des alliances du Soutien à Etienne Tshisekedi (SET) et de la Dynamique Tshisekedi Président (DTP) à l'impossibilité d'une alliance ou union de l'opposition, le problème ayant été celui de désigner un candidat unique. Le contexte de misère et de pauvreté ne rendait pas possible la formation des alliances car à droite comme à gauche, tout le monde était en

recomposition. La tactique pour les partis au pouvoir avait été la multiplication à l'infini des partis politiques pour miser sur la préférence tribale et/ou locale, au détriment de la compétitivité globale qui aurait permis d'évaluer leur capacité de mobilisation et de persuasion de l'électorat. Les alliances ont plus été des facteurs de dilution des partis plutôt que d'être des espaces de partenariat politique dans lesquels chaque allié aurait dû conserver sa marge de manœuvre au regard des attentes et par rapport au projet ou programme politique auquel il aurait librement souscrit. Ce qui aurait pu permettre aux partis politiques d'adapter leurs orientations et leurs alliances dans le cours de la législature sans forcément provoquer une crise.

La période postélectorale de 2011 par les contestations intempestives des résultats de présidentielles et de législatives, de façon généralisée et indistincte, par les acteurs de l'opposition et aussi bien ceux de la majorité (pour les législatives) ont révélé que les alliances étaient en crise et en évolution des alliances des partis vers des alliances des familles de candidats. Dans beaucoup de cas, le choix des suppléants des candidats députés est devenu une question familiale. Le parti, l'alliance ou la coalition politique sert encore à la réunion de moyens de campagne mais moins à la réalisation des objectifs de la gouvernabilité de l'Etat et de la cohésion nationale. La politique se dépolitisant en se privatisant, la sociologie des alliances congolaise devient difficile à comprendre.

La composition politique par le jeu d'alliances et de coalitions obéirait en RDC aux calculs d'opportunités tactiques dépourvus d'exigence de doctrines et d'idéologies qui auraient eu besoin de profondeurs stratégiques. Mais il reste vrai cependant qu'en RDC, comme en France, la dialectique majorité-opposition, en dépit du fléchissement qu'elles peuvent connaître, conserve une portée régulatrice du jeu politique.

Jeu d'alliances et consolidation de la démocratie

La consolidation de la démocratie suppose la stabilisation du jeu des institutions par le respect du principe de la séparation des pouvoirs. Les branches législative, exécutive et judiciaire doivent jouir chacune d'une certaine autonomie fonctionnelle pour clarifier le jeu politique et renforcer la consistance institutionnelle. Ce principe d'autonomisation n'aura pas été effectif en RDC, les pouvoirs législatif et judiciaire étant totalement subjugués par l'exécutif et spécialement à l'institution président de la République.

Le gouvernement de la République à l'issue des élections de 2011 à l'instar de celles de 2006 aura été constitué de façon extraparlamentaire. Le premier ministre n'est toujours pas le chef de la majorité parlementaire et la correspondance de la majorité parlementaire avec la majorité présidentielle n'est pas pour assurer le

triomphe du parlementarisme rationalisé. Car, du fait que le premier ministre ne soit pas issu de la coalition parlementaire et que son programme d'action ne résulte pas des programmes des partis coalisés, a favorisé une inclinaison vers le présidentielisme n'assurant pas la séparation du pouvoir et moins encore le respect de la constitution.

Le pouvoir judiciaire encore en transition n'est pas véritablement indépendant. L'armature judiciaire telle que définie dans la constitution de 2006 n'étant pas encore effectivement mise sur pied, les procédures devant les cours et tribunaux subissent des intrusions intempestives. A cette allure, l'avènement d'un état de droit et protecteur des droits de l'homme devient problématique sinon hypothétique.

Jeu d'alliances et gouvernabilité de l'Etat

En RD Congo le jeu d'alliances et de coalitions politiques n'est pas seulement lié au fait électoral mais plutôt à la réalité du pouvoir politique souvent partagé. Les différents régimes politiques ont généralement été dominés par des oppositions gouvernantes – celle des nationalistes aux mobutistes, celle des mobutistes aux kabilistes, celle des kabilistes aux partis de l'étranger – l'espace politique demeurant fragmenté, militarisé et en équilibre toujours instable. Les élections de 2006 et de 2011 avaient dès lors pour finalité la restauration de la légitimité institutionnelle devant faciliter la gouvernance républicaine et démocratique. L'organisation des jeux de gouvernement devrait dans ce cas s'opérer essentiellement au sein de l'assemblée nationale dont le groupe majoritaire qui aurait librement formé un gouvernement aurait eu également le devoir d'appuyer le programme et les décisions de ce même gouvernement pour garantir la pertinence de la rationalité publique. Le jeu de gouvernement aura été en marge de ce principe durant ces deux quinquennats.

Les arrangements particuliers par lesquels se sont constitués les gouvernements ont empêché le fonctionnement normal du parlementarisme dualiste consacré par la constitution du 18 février 2006 et fondé sur le principe de la responsabilité ministérielle et le droit de dissolution. Ces arrangements politiques auraient même bloqué la constitution d'une coalition parlementaire autour des partis de la majorité. Le Palu tout en gouvernant, aura été boudé par les vrais partis du pouvoir, et la ligne entre l'opposition et la majorité est restée de ce fait difficile à tracer. Le Gouvernement Matata Ponyo aura également été constitué en marge du jeu parlementaire, le président de la République ayant préféré un technocrate à la place du chef de file du PPRD, parti dominant autour duquel se sont formées les majorités présidentielle et parlementaire).

Le contrôle parlementaire étant devenu purement protocolaire, le premier

ministre, chef du gouvernement, aura été davantage responsable devant le président de la République que devant l'Assemblée Nationale. Les initiatives parlementaires de défiance ou de censure ont à chaque fois été bloquées par des injonctions et des consignes de vote qui paralysent l'Assemblée Nationale.

Pour faire passer certaines décisions essentielles, le premier ministre et les ministres sont obligés de marchander avec les parlementaires. Les consultations répétées de Kingakati¹² auront substantiellement aussi contribué à faire passer certaines décisions ou encore à maintenir ces genres d'arrangements.

Jeu d'alliances et cohésion nationale

Le jeu des alliances et coalitions politiques en RDC traduit plus les rapports de force entre partis politiques qu'il ne serait destiné à stabiliser le jeu des institutions, à consolider la démocratie puisque sans impact sur la croissance de partis et le système des partis qui du multipartisme évolue ou consacre le bipartisme. Se préoccupant plus de rapports de force que de la stabilité, le jeu d'alliances alimente un état d'esprit qui dessert l'objectif de l'unité et de la cohésion nationale qui se traduit dans le fait par la radicalisation d'une certaine opposition militante et combattante et finalement par la militarisation des revendications politiques qui donnent lieu à de mouvements militaro-politiques.

Les stratégies des partis politiques et des alliances, reposant essentiellement sur des espérances des ralliements ethniques à défaut de la compétitivité et de la persuasion idéologique, ont fini par briser les liens de solidarité existant entre les communautés. Le désir congolais du vivre ensemble aura été fortement entamé au point de faire peser sur la république le risque de partition ou balkanisation.

CONCLUSION

En guise de conclusion, on peut relever que depuis 2006 la logique des alliances et coalitions politiques en RDC ne paraît pas conciliable avec l'objectif de rationalisation du régime parlementaire opérée par la Constitution du 18 février 2006. Les gouvernements successifs de la troisième république ont été constitués de façon extra-parlementaire, exacerbant des tensions entre l'exécutif et le législatif. Les alliances électorales ainsi que les coalitions parlementaires n'auront contribué qu'à accroître ou à accentuer les déséquilibres institutionnels entre le sénat et l'Assemblée Nationale autour par exemple de la loi concernant la réforme de la CENI, et à l'intérieur de chaque camp. Les élections de 2011 ont

¹² Kingakati fait référence à la ferme du chef de l'état situé aux confins de la capitale où se tiennent les consultations entre ce dernier et les parlementaires se réclamant de la majorité à la veille de l'examen de certains dossiers sensibles ou d'un vote décisif.

révélé d'énormes difficultés pour l'opposition à se rassembler ou à s'unir autour d'un candidat unique, comme option stratégique face au candidat de la majorité présidentielle, tandis que la majorité présidentielle ne réussissait pas à dégager une réelle majorité, que les calculs électoraux subordonnaient aux résultats électoraux. Pour avoir raison de l'opposition et de l'électorat difficile, les partis se réclamant de la majorité avaient préféré le fractionnement de la coalition par la démultiplication des partis. Ce cas témoigne si besoin de la particularité de la pratique et de la théorie congolaises du jeu des alliances et coalitions politiques.

L'alliance et la coalition étaient postposées et destinées à grossir après les opérations de vote le nombre de députés devant se réclamer avant tout du PPRD qui se voulait majoritaire ou dominant au sein de la majorité présidentielle pour la formation d'un gouvernement sous son égide. Mais, conscient de l'insignifiance de la coalition majoritaire plutôt numérique qu'une force, un cadre du PPRD a été désigné premier ministre en dehors de l'Assemblée Nationale et de la coalition parlementaire et investi avec un programme de gouvernement non issu de la coalition parlementaire. L'Exécutif ne gouverne pas avec l'appui du parlement dont la majorité se sent proche du président de la République pourtant irresponsable devant le parlement, et le premier ministre est menacé constamment de motions de censure.

L'avenir de cette dialectique majorité-opposition en RDC dépendra de réformes de la loi sur les partis politiques qui devra imposer les partis politiques populaires et attrape-tout, et aussi de la constitutionnalisation des partis comme en République fédérale d'Allemagne; et aussi de la réforme du système électoral qui devra être décentralisé et conçu pour garantir la compétitivité électorale et le triomphe de la vérité des urnes pourvue que d'autres réformes interviennent pour donner à la démocratie congolaise une dimension plus consensuelle.

Avec des partis faibles et non compétitifs, la dévolution du pouvoir en RDC demeurera un facteur d'instabilité et de crises politiques récurrentes.

— REFERENCES —

Ouvrages et Articles

- Banyaku Luape, E. 2013. 'Lettre Ouverte a Masiré, La Palabre Politique congolaise, Ed Noraf'. Kinshasa.
- Biyoya Makutu, P. 25 juillet 2011. 'Les Perspectives Des Elections Apaisées Existent-Elles?' Accessible a: www.Lephareonline.Net.
- Biyoya Makutu, P. 18 mars 2011. 'Les Expériences Africaines et les Perspectives Electorales de 2011 en RDC, Wwww.Lephareonline.Net.
- Commission Nationale Electorale et Indépendante. 2012. 'Les Elections En Chiffre'. Accessible a : www.Ceni.Cd, septembre.

- De Villers, G. 2009. *Rd Congo: De La Guerre aux Elections. L'ascension de Joseph Kabila et la Naissance de la Troisième République*. Paris: L'Harmattan.
- Duverger, M. 1976. *Les Partis Politiques*. Paris: Armand Colin.
- Eboua S. 1999. *Interrogations Sur L'Afrique Noire*. Paris: L'Harmattan.
- Kelsen, H. 1932. *La Démocratie, Sa Nature-Sa Valeur*. Paris: Recueil Sirey.
- Loka-Ne-Kongo. 2001. *Lutte De Libération Et Piège De L'illusion ... Multipartisme Intégral et Dérive de L'opposition Au Zaïre (1990-1997)*. Kinshasa: Presses Universitaires du Congo.
- Mbokolo, E (dir). 2010. *Elections Démocratiques en RDC, Dynamiques et Perspectives*. AGB.
- Mbwebwe, K. 2004. *La RDC Malade De Sa Classe Politique, Les Coulisses Du Dialogue Inter Congolais*. Paris: L'Harmattan.
- Ndaywel è Nziem, I. 2010. 'Regard sur l'histoire politique des congolais à l'épreuve des élections'. Dans E Mbokolo. *Elections Démocratiques en RDC, Dynamiques et Perspectives*. AGB.
- Obotela R et J Omasombo. 2007. 'De la fin des composantes à l'hégémonie par les élections en RDC'. *l'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2006-2007*. Paris : L'Harmattan.
- Vircoulon, T. 2006. *RDC: La Démocratie Sans Démocrates*. Paris: Armand Colin.
- Young, C. 1965. *Introduction A La Politique Congolaise*. Kinshasa: PUC.

Textes Légaux

- Constitution de la République Démocratique du Congo modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (textes coordonnés).
- Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.
- Loi modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.
- Règlements intérieurs de l'Assemblée Nationale juillet 2012 et du sénat 2006.
- Loi n°07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition en R D Congo.